

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE ÉTUDES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

**« Une évaluation du rôle stabilisateur
des revenus de remplacement en France »**
Laurence BOONE - Christel GILLES

n° 65 - décembre 2006

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

* Barclays Capital, laurence.boone@barclayscapital.com. Les vues exprimées dans cette étude n'engagent que l'auteur et non l'organisme qui l'emploie

** Drees, christel.gilles@sante.gouv.fr

Sommaire

Introduction	7
1. Méthode et données	9
1.1 L'équation générique estimée.....	9
1.2 Les données et le champ de l'étude	10
1.2.1 Les données administratives.....	10
1.2.2 Le champ de l'étude	11
1.2.3. Données de cadrage.....	12
1.3 Les estimations économétriques.....	13
1.3.1 La méthode d'estimation	13
1.3.2 Les tests utilisés.....	14
1.3.3 La période d'estimation.....	14
2. Les résultats	15
2.1 Propriétés temporelles des séries expliquées.....	15
2.2 Les résultats des estimations.....	20
2.2.1 Les dépenses liées au chômage	21
2.2.3 Les minima sociaux et les autres revenus de complément	23
2.2.4 Les dépenses agrégées des prestations étudiées	24
Conclusion	25
Annexe 1 : La méthode OCDE et son application.....	29
Annexe 2 : Les données.....	31
Références bibliographiques (partielles).....	40

Introduction

Un des objectifs de la politique budgétaire est de modérer les fluctuations de l'activité, à l'origine d'inefficacités économiques et de coûts sociaux. À cet égard, lorsqu'il s'agit de mesurer le caractère stabilisateur de la dépense publique, la plupart des travaux académiques et de ceux des instances nationales et internationales considère les dépenses liées au chômage comme son unique composante stabilisatrice (Girouard et al., 2005). Cependant des études, effectuées notamment par Solow (2002), ont mis en évidence l'existence d'une relation entre la conjoncture et l'évolution d'autres dépenses sociales. Toutefois, comme le souligne Melitz (2005), notre connaissance des effets stabilisants des composantes de la dépense publique est encore limitée.

Faisant suite à des travaux précédents de la Drees¹, cette étude se propose donc d'identifier et d'évaluer, à un niveau fin de désagrégation, le rôle de stabilisateur automatique des fluctuations du cycle économique joué par les principaux revenus de remplacement du système de protection sociale en France et dans une moindre mesure par certains revenus de complément. L'analyse consiste à déterminer ceux qui, au cours des vingt dernières années, auraient lissé les effets de la conjoncture et qu'il conviendrait donc « de laisser jouer », dans certaines conditions, puisqu'ils n'entraîneraient qu'une dégradation temporaire et réversible des finances publiques. L'étude tente ainsi d'évaluer l'ampleur avec laquelle les dépenses de chaque prestation réagissent au cycle et de mesurer leur effet stabilisateur respectif.

L'étude est organisée comme suit. Dans la partie 1 sont présentés les données, leur traitement et la méthode économétrique utilisée. Les résultats sont quant eux détaillés dans une seconde partie. À cet égard, il est important de souligner les limites de leur interprétation économique. En effet, les changements fréquents de législation relatifs aux prestations étudiées et la période parfois courte couverte par l'échantillon fragilisent l'économétrie sur séries temporelles, réalisée aux niveaux des dépenses par prestation et de celles agrégées par sous-groupes de prestations.

Néanmoins, on montre que certaines dépenses liées aux revenus de remplacement et à certains revenus de complément présentent des propriétés contra-cycliques. Les résultats des équations les plus robustes sont par ailleurs conformes à ceux des travaux de référence sur le sujet : l'ensemble des dépenses liées au chômage jouerait un rôle stabilisateur de l'activité; celles liées aux indemnités journalières seraient en revanche de nature pro-cyclique et amplifieraient donc les fluctuations du cycle économique. On montre également que les dépenses agrégées liées aux principaux revenus de remplacement et de complément en France stabiliseraient de manière significative les fluctuations de l'activité.

¹ Bac et alii (2000), Algava et Avenel (2001), Bac et Balsan (2001), Azizi et Balsan (2003) etc...

1. Méthode et données

1.1 L'équation générique estimée

Afin d'identifier les dépenses de prestations présentant des propriétés cycliques et d'évaluer le cas échéant leur rôle stabilisant, nous estimons une équation simple, inspirée d'une équation analogue établie par l'OCDE, dans laquelle le niveau des dépenses de prestations sociales exprimé en pourcentage du produit intérieur brut potentiel est relié au cycle économique, appréhendé quant à lui par l'output gap c'est-à-dire l'écart de production en pourcentage du PIB potentiel (calculé par l'OCDE²). Conformément à Girouard et André (2005), les dépenses de prestations sociales sont par ailleurs supposées évoluer annuellement comme le nombre de leurs bénéficiaires³.

Cette équation prend ainsi la forme suivante :

$$ps_i / y^* = c_1 + c_2 t + c_3 \cdot ((y - y^*) / y^*) \quad (1)$$

Avec c_1 , une constante; t un trend temporel; ps_i les dépenses de la prestation i ; y , le PIB et enfin y^* , le PIB potentiel. Les ratios ps_i / y^* et l'écart de production $(y - y^*) / y^*$ sont exprimés en pourcentage.

Dans cette équation, le trend capte l'évolution tendancielle de la part des prestations ps_i dans le PIB potentiel. Le coefficient c_3 donne une mesure relative de la sensibilité des dépenses de la prestation ps_i au cycle : il traduit le fait qu'une augmentation de 1 point de l'écart de production (en pourcentage du PIB potentiel) fait varier du coefficient c_3 les dépenses de la prestation ps_i (en pourcentage du PIB potentiel). Un coefficient négatif traduit, par exemple, le fait que les dépenses de prestations sociales considérées évoluent dans un sens opposé à l'écart de production, c'est-à-dire que la prestation joue un rôle stabilisateur.

Pour estimer l'effet absolu des dépenses de prestations sur le niveau d'activité, l'effet relatif doit toutefois être nuancé par leur part dans le PIB. En effet, les dépenses d'une prestation peuvent être très sensibles aux variations du PIB mais faibles en proportion de ce dernier (en raison du nombre de leurs bénéficiaires et/ou du montant de la prestation), ayant au total un rôle stabilisateur mineur sur l'activité.

Par exemple, si c_3 prend la valeur de -0.03, une hausse de 1 point de l'écart de production réduit de 0.03 point le ratio des dépenses liées au chômage en pourcentage du PIB potentiel.

² Les output gap de l'OCDE (Annexe 1) sont bien sûr fragiles, ce que soulignent les auteurs de l'article de l'OCDE présentant les résultats d'estimation des stabilisateurs automatiques (Girouard et André 2005).

³ Dans ses travaux récents l'OCDE (Girouard et André, 2005) calcule une élasticité de court terme des dépenses liées au chômage au PIB, à partir de celle du taux de chômage au PIB potentiel, (multipliée ensuite par la part des dépenses liées au chômage dans l'ensemble des dépenses courantes, afin d'obtenir une élasticité des dépenses courantes au PIB). L'élasticité de court terme des dépenses liées au chômage au PIB est estimée de la manière suivante : $\Delta \log(U_t / U_t^*) = b_0 + b_1 \Delta \log(Y_t / Y_t^*)$, avec U_t^* et U_t , le niveau de chômage structurel et observé. Toutefois, dans ses travaux antérieurs, (Giorno et al. 1995), l'élasticité du taux de chômage au PIB était multipliée par celle de la prestation au taux de chômage, supposant à l'inverse que les dépenses liées au chômage variaient en fonction du taux de chômage et du montant de la prestation.

Si les dépenses liées au chômage représentent 2 % du PIB potentiel, ce ratio diminuerait donc de 2 à 1,94.

Pour extraire la composante cyclique des dépenses de prestations, une autre approche aurait pu être considérée. Elle aurait consisté à utiliser le filtre d'Hodrick- Prescott ayant pour propriété de « lisser » la série observée pour en déduire la tendance de long terme et par différence les fluctuations cycliques. Cette méthode n'a pas été retenue en raison notamment du caractère arbitraire du choix du coefficient de lissage⁴. En outre, cette approche, comme celle plus sophistiquée du filtre de Kalman, permet d'identifier les propriétés cycliques d'une série temporelle mais pas de quantifier l'impact stabilisateur.

1.2 Les données et le champ de l'étude

Les agrégats macro- économiques proviennent des comptes trimestriels de l'INSEE et de la base Perspectives Économiques n° 77 de l'OCDE.

Concernant les données sociales, trois sources statistiques ont été envisagées pour cette étude (annexe 2): les comptes trimestriels de l'INSEE (en base 1995), les comptes de la protection sociale élaborés par la Drees (en base 1995) et enfin les données administratives des organismes gestionnaires des prestations sociales (Unedic, CNAF, CNAV, etc...). Ces dernières sont d'ailleurs la source utilisée pour élaborer les agrégats sociaux à la fois des comptes trimestriels et des comptes de la protection sociale. Enfin, chacune de ces sources correspond à un champ et à un niveau d'agrégation des données.

Dans cette étude, les données administratives ont été privilégiées en raison notamment de leur niveau fin de désagrégation (annexe 2).

1.2.1 Les données administratives

Les séries de dépenses utilisées pour les estimations économétriques proviennent ainsi des caisses gestionnaires des prestations. Les séries de dépenses par prestation ont une périodicité annuelle, celles des effectifs d'allocataires ont en revanche des périodicités différentes selon les prestations : mensuelle pour le nombre de chômeurs (relevant des régimes d'assurance et de solidarité), trimestrielle pour celui du RMI, semestriel pour les effectifs d'allocataires de l'API etc...

Les séries de dépenses ont été trimestrialisées selon deux méthodes présentées ci- après puis corrigées des variations saisonnières⁵. En présence de points « aberrants »⁶, des variables muettes ont été introduites dans l'équation, laissant inchangée la série d'origine.

Pour une prestation i , et un stock d'allocataires en fin de mois ou en fin de trimestre, la série annuelle des dépenses a été interpolée à partir de celles des effectifs et de la prestation

⁴ L'OCDE utilise ce filtre marginalement pour calculer, à partir d'une méthode économique (estimation d'une fonction de production de type Cobb- Douglas), la croissance potentielle.

⁵ La correction des variations saisonnières a été effectuée selon la méthode usuelle X12 du *Census Bureau*.

⁶ On parle de points aberrants lorsque par exemple, un durcissement des conditions d'accès à une prestation conduit à une rupture brutale de l'évolution des dépenses qu'elle génère (ASS en 1997).

annuelle moyenne. Ainsi, à chaque trimestre t de l'année n , les dépenses de la prestation i ont été estimées de la manière suivante⁷ :

$$D_{i, \text{trim}} = E_{i, \text{trim}} * P_{i, \text{moy}}$$

avec $D_{i, \text{trim}}$, les dépenses de prestations i en fin de trimestre; $E_{i, \text{trim}}$, les effectifs d'allocataires de la prestation i en fin de trimestre et $P_{i, \text{moy}}$, la prestation annuelle moyenne i .

Cette méthode d'interpolation, qui présente l'avantage de conserver l'information sur les évolutions infra- annuelles des effectifs, n'a pas pu être appliquée aux prestations pour lesquelles les séries d'effectifs d'allocataires étaient de périodicité annuelle ou semestrielle. Concernant ces dernières, les séries de dépenses trimestrielles proviennent d'une interpolation de celles annuelles.

1.2.2 Le champ de l'étude

L'équation (1) a été estimée pour les principaux revenus de remplacement et de complément du système de protection sociale en France. Les premiers sont destinés à se substituer au revenu d'activité lors de la réalisation d'un risque social (maladie, chômage etc..). Ils comprennent dans cette étude, les allocations chômage versées par les régimes d'assurance et de solidarité, les allocations de préretraite financées par l'État et les entreprises, les allocations du revenu minimum d'insertion (RMI), celles versées aux parents isolés (API), aux adultes handicapés (AAH) et enfin les indemnités journalières pour maladie et accidents du travail (IJ).

Les revenus de remplacement peuvent être distingués (tableaux 1 et 2) selon la nature du risque couvert et selon leur(s) condition(s) d'accès (niveau des ressources, situation familiale, durée d'affiliation etc...) : certaines allocations sont différentielles (RMI, API, AAH, ASS), forfaitaires (APE) ou, concernant les allocations d'assurance chômage, proportionnelles au niveau de salaire perçu avant la perte de l'emploi.

Tableau 1: Définition des prestations chômage versées par l'UNEDIC entrant dans le champ de l'étude

Intitulé	Allocation du régime d'assurance chômage	Allocation du régime de solidarité	Allocation de préretraite (Etat et autres)
Prestations entrant dans le champ de l'étude	Ensemble des allocations d'assurance chômage hors formation	ASS (minimum social, allocation différentielle)	ASFNE, ARPE, PRP, CATS, CAATA (travailleurs de l'amiante), CPA
Conditions d'octroi	Durée d'affiliation au régime d'assurance chômage	Conditions de ressources et de durée antérieure en emploi	Conditions d'âge et de durée d'affiliation à l'assurance chômage et à l'assurance vieillesse (ou maladie professionnelle causée par l'amiante)
Date de création	1958	1984	Années 70

Source : Unedic, Drees, Légifrance

Par ailleurs, la sensibilité des dépenses de certains revenus de complément a également été étudiée en raison notamment de leur importance dans les revenus des ménages et de leur sensibilité supposée à l'activité économique.

En effet, les allocations logement, les dépenses liées au complément familial et à l'APJE entrent dans le champ de l'étude en raison leur caractère a priori sensible aux variations de

⁷ Ou bien : $D_{i, \text{mens}} = E_{i, \text{men}} * P_{i, \text{moy}}$ lorsque la série d'effectifs d'allocataires est de périodicité mensuelle. Dans ce cas, la série trimestrielle de dépenses correspond à celle mensuelle estimée en fin de trimestre.

revenu par les conditions de ressources qui leurs sont associées. L'étude des allocations familiales (AF), de AFEAMA et de l'AGED (voir définition au tableau 2) se justifie également par la part relativement élevée de ces prestations dans les revenus des ménages mais aussi par un lien (complexe) possible entre les conditions macro-économiques et le niveau de fertilité⁸. Enfin, comme pour les revenus de remplacement, les revenus de complément peuvent être distingués selon la nature du risque couvert et leurs conditions d'octroi (tableau 2).

Tableau 2 : Définition des prestations versées par la CNAF et la CNAM (IJ), entrant dans le champ de l'étude

Intitulé	Indemnités journalières (IJ) pour maladie et accidents du travail	Allocation du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	Allocation de Parent Isolé (API)	Allocation pour Adulte Handicapé (AAH)	Allocation Parentale d'Education	Allocations logement	Allocations familiales	Allocations liées à la petite enfance
Prestations entrant dans le champ de l'étude	IJ	RMI	API	AAH	APE de rang 3 et APE de rang 2	ALF, ALS, APL	AF, CF	APJE; AFEAMA; AGED
Conditions d'octroi	Maladie : durée de cotisations; accidents du travail : lieu de l'accident	Allocation différentielle sous conditions de ressources et d'âge	Allocation différentielle sous conditions de ressources et de statut marital	Allocation différentielle sous conditions de ressources et de taux d'incapacité	Allocation forfaitaire sous conditions de durée d'activité et du nombre d'enfants à charge (>2)	Allocations sous conditions de ressources, du nombre de personnes à charge, de la situation maritale. Etre locataire ou propriétaire	Allocations familiales : nombre d'enfants à charge âgés de moins de 20 ans; Complément familial : sous conditions de ressources et du nombre d'enfants à charge	APJE : sous conditions de ressources; AFEAMA : emploi d'une assistante maternelle; AGED : emploi d'une personne à domicile pour la garde d'un enfant
Date de création	-	1988	1976	1972	APE de rang 3 : 1985; APE de rang 2 : 1994	ALF : 1949; ALS : 1971; APL : 1977	AF : 1932; CF : 1978	APJE : 1985; AGED : 1987; AFEAMA : 1991

source : CNAF, Drees, Légifrance

1.2.3. Données de cadrage

L'ensemble des dépenses liées aux prestations étudiées représente à la fin de l'année 2004 un peu plus de 5 % du PIB et 9,5 % des dépenses publiques.

Les dépenses de prestation chômage versées par les régimes d'assurance et de solidarité⁹ et celles des préretraites, comptent pour 1,7 % du PIB, soit un peu plus d'un tiers de l'ensemble des dépenses considérées dans cette étude (tableau 3). Les dépenses des revenus de remplacement et de complément, autres que celles liées au chômage, représentent quant à elles 3,3 % du PIB et environ les 2/3 de l'ensemble des dépenses de prestations étudiées.

Si l'intérêt de cette étude est notamment d'étendre le champ des dépenses de prestations sociales prises en compte dans le calcul des stabilisateurs automatiques, leur faible part dans

⁸ Cf. Bac et alii (2005), « Fécondité et âge de fin d'études en France depuis 1975. L'évolution du fil des générations des facteurs traditionnels de la fécondité », Recherches et Prévisions N° 79, CNAF.

⁹ Ces montants comprennent les dépenses d'allocations exclusivement (hors formation, frais de gestion, etc ...).

le PIB limite, toutes choses égales par ailleurs, l'ampleur de leur éventuel effet macro-économique.

Tableau 3 : Nombre d'allocataires et dépenses annuelles d'allocations chômage versées par l'Unedic au 31/12/2004

Prestation	Allocations chômage ^(*) (RAC hors formation + ASS + préretraites)	Allocations du régime d'assurance chômage hors formation (AUD, ARE)	Allocations du régime de solidarité ^(**)	Allocations de préretraite (ASFNE, ARPR, PRP, CPA et CFA)
En pourcentage du PIB	1,7	1,5	0,12	0,06
En pourcentage des dépenses publiques	3,2	2,8	0,2	0,11
Effectifs d'allocataires, en milliers	2 674	2 255	346	73,5

Source : INSEE (Comptes nationaux, base 2000), Unedic, calcul auteurs.

(*) et (**) Les allocations d'assurance chômage liées à la formation et l'Al et l'AER, relevant du régime de solidarité, représentant seulement environ 4 % et 2 % de l'ensemble des prestations chômage versées, n'entrent pas dans le champ dans cette étude.

Les dépenses liées aux quatre minima sociaux ciblés sur les populations d'âge actif et donc proches du marché du travail, comprenant celles du RMI, de l'ASS, de l'API et enfin de l'AAH, représentent 0,8 % du PIB en 2004 et concernent 4 984 500 allocataires (tableau 4).

Enfin, les dépenses liées au risque famille (hors APE), regroupant dans cette étude les revenus de complément avec ou sans conditions de ressources [allocations familiales, les allocations logement et celles liées à la petite enfance (tableau 4)] comptent en 2004 pour 2,15 % du PIB. Les dépenses d'APE représentent quant à elles 0,15 % du PIB et sont versées en 2003 à environ 506 000 allocataires¹⁰.

Par ailleurs, celles liées aux indemnités journalières pour maladie et accidents du travail comptent pour 0,5 % du PIB (tableau 4).

Tableau 4 : nombre d'allocataires et dépenses annuelles d'allocations versées par la CNAF et la CNAM (IJ) au 31/12/2004

Prestation	Indemnités journalières ^(*) (maladie et accidents du travail)	Allocations familiales ^(*)	Allocations logement (ALS, ALF et APL)	Allocations liées à la garde d'enfants (APJE, AGED, AFEAMA) (données 2003)	RMI	AAH	API	APE (données 2003)
En pourcentage du PIB	0,5	0,85	0,8	0,5	0,3	0,27	0,05	0,15
En pourcentage des dépenses publiques	0,95	1,6	1,5	0,95	0,55	0,5	0,1	0,3
Effectifs d'allocataires, en milliers	nd	AF : 4 062; CF : 792	5 610	APJE : 1 198; AGED : 52; AFEAMA : 604	1 063	727	174,5	506,5

Source : CNAF, Drees, INSEE (Comptes nationaux, base 2000), Drees, calcul Drees

(*) en date de soins (**) CNAF métropole

1.3 Les estimations économétriques

1.3.1 La méthode d'estimation

L'équation (1) précédente explique le niveau des dépenses de prestations sociales en part de PIB potentiel à partir de l'écart de production et d'un trend temporel. L'objet est en effet de

¹⁰ En 2004, l'APE est remplacée par la PAJE. L'objectif : rationaliser les aides aux familles ayant des jeunes enfants notamment en matière de subvention du recours aux différents modes de garde. En ce qui concerne plus particulièrement l'APE, cela a eu pour effet de fermer son accès pour les nouvelles familles, qui peuvent bénéficier d'une prestation nouvellement créée comme le complément de libre choix d'activité. De ce fait, les effectifs de bénéficiaires de l'APE ont légèrement diminuer en 2004.

distinguer l'évolution tendancielle des dépenses d'une prestation de celle due aux fluctuations de court terme de la croissance économique. Dit autrement, le but est d'analyser dans quel sens et avec quelle ampleur les dépenses de prestations sociales réagissent lorsque la croissance économique est plus forte ou plus faible que sa moyenne.

Pour cela, la méthode classique de co-intégration est mobilisée. Celle-ci consiste à estimer une équation à partir de variables exprimées en niveau non stationnaires, qui se caractérisent notamment par une tendance à la hausse ou à la baisse (ou bien les deux).

Il s'agit donc dans un premier temps de vérifier le degré de stationnarité des variables considérées, en étudiant leur évolution par rapport à leur moyenne de long terme. Une fois leur non – stationnarité confirmée, l'équation de co-intégration peut alors être estimée. Cette estimation s'effectue en suivant la procédure proposée par Stock et Watson (1993) : l'équation (1) est estimée par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCOs), en ajoutant des variables expliquées et explicatives retardées et avancées (leads et lags) en différences première. L'ajout de ces variables permet aux tests usuels d'être valables dans le cas d'une équation estimée à partir de variables exprimées en niveau et intégrées d'ordre 1. Ces variables retardées et avancées sont dans un second temps progressivement éliminées jusqu'à ne retenir que celles statistiquement significatives. Enfin, les propriétés de l'équation et la robustesse de l'estimation peuvent être étudiées à partir des tests usuels.

1.3.2 Les tests utilisés

Un ensemble de tests a été utilisé¹¹ : dans un premier temps, la stationnarité des variables a été testée avec le test Augmented Dickey-Fuller (ADF). Ce test consiste à régresser une variable sur ses lags afin de vérifier l'existence d'au moins une racine unitaire dans la série qui la rendrait intégrée d'ordre 1. À l'inverse, en l'absence de racine unitaire, la série est considérée stationnaire.

Afin d'estimer une équation « équilibrée », l'ensemble des variables utilisées doit présenter des propriétés temporelles similaires. Sous cette hypothèse, l'équation peut- être alors estimée selon la procédure décrite en 1.3.1. Ses propriétés sont par ailleurs analysées à l'aide de plusieurs tests :

- la normalité des résidus est étudiée à l'aide du test de Bera- Jarque,
- la stationnarité des résidus est vérifiée à l'aide du test ADF,
- la corrélation des résidus à l'aide du test du multiplicateur de Lagrange,
- enfin, la stabilité des coefficients est analysée en estimant l'équation de façon récursive afin d'identifier les périodes sur lesquelles le coefficient varierait.

1.3.3 La période d'estimation

Pour le choix de la période d'estimation, deux options ont été envisagées : rechercher la période commune à l'ensemble des prestations ou bien, pour chaque prestation, retenir celle la plus longue possible. La seconde option a été retenue afin de ne pas pénaliser la qualité des estimations en raison d'une période commune à l'ensemble des prestations trop courte.

¹¹ Les estimations et l'ensemble de ces tests ont été effectués sous E-Views.

2. Les résultats

2.1 Propriétés temporelles des séries expliquées

Afin d'éliminer la tendance générale à la hausse des dépenses sociales depuis le début des années quatre-vingt, les dépenses sont exprimées en pourcentage du PIB potentiel. La plupart des séries de dépenses rapportées au PIB potentiel présente une racine unitaire (tableaux 5 et 6) à l'exception de celles du RMI, de l'AAH, de l'APE et des prestations pour garde d'enfants¹². Ces séries montrent en effet des évolutions tendancielle marquées sur la période d'estimation.

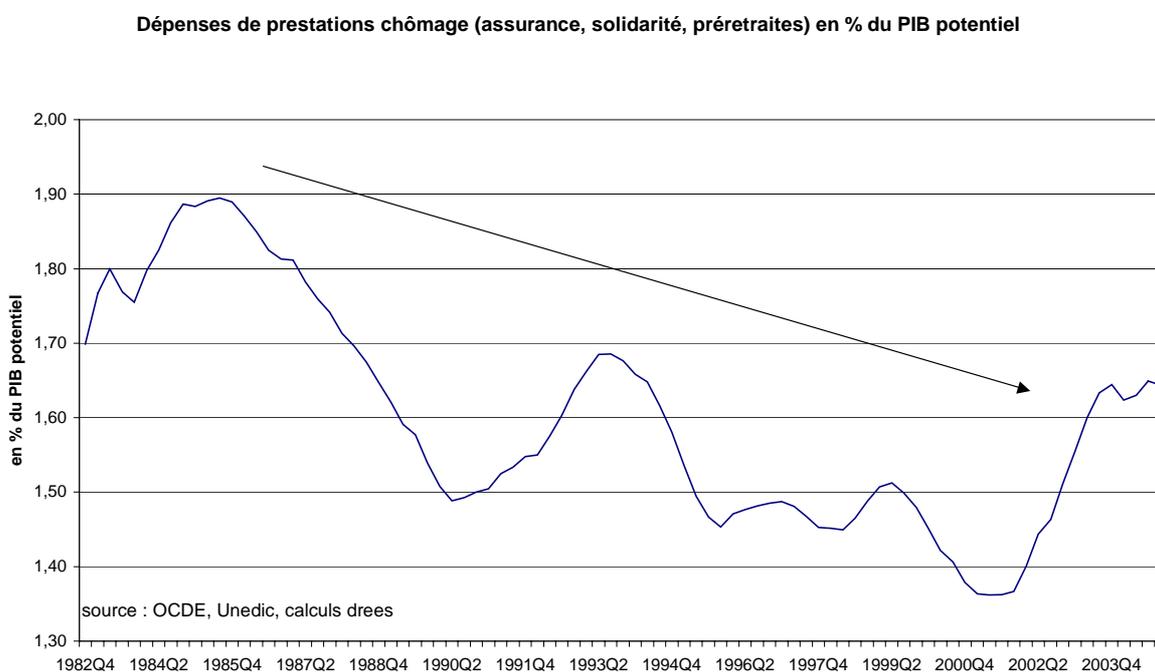
L'examen visuel confirme en effet l'existence à la fois d'une tendance et de ruptures qui, concernant ces dernières, tendent à fragiliser l'étude économétrique sur la période, souvent courte, d'estimation. Les changements de législation, relatifs aux prestations étudiées, expliquent en partie les ruptures observées et donc affectent l'analyse de leur sensibilité au cycle. Ces modifications de législation et leurs effets sur l'évolution des dépenses sont présentés ci-dessous.

En outre, certaines séries affichent des inflexions voire des renversements de tendance, imputables en partie aux changements de législation intervenus sur la période (encadré). À cet égard, le calendrier et le contenu des « réformes » tendent à montrer que ces mesures répondent en partie et de manière simultanée à des contraintes budgétaires, relevant plus communément de facteurs conjoncturels.

Au sein des séries de dépenses étudiées (en % du PIB potentiel), seules celles relatives aux dépenses agrégées liées au chômage (prestations versées par les régimes d'assurance + ASS + préretraites), aux allocations de préretraites, et enfin aux allocations familiales présentent une tendance à la baisse sur la période. À cet égard, la diminution tendancielle des dépenses agrégées liées au chômage s'explique par la volonté de la puissance publique de restreindre le recours aux dispositifs de préretraite (encadré et graphique 1). Celle des allocations familiales se justifie quant à elle, par la baisse de la part des moins de 20 ans dans la population totale. À l'inverse, les séries de dépenses des autres prestations (en pourcentage du PIB potentiel) présentent une tendance à la hausse.

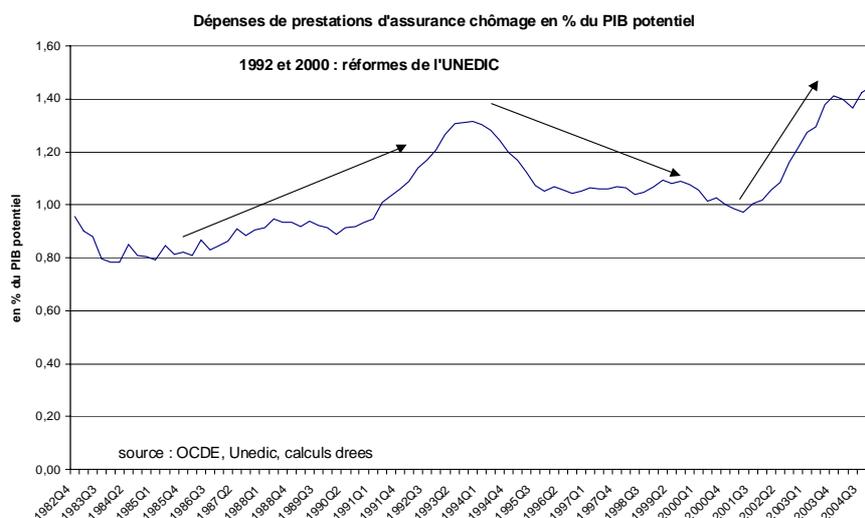
¹² Ces séries sont intégrées d'ordre 2 ; elles se caractérisent par des tendances et des ruptures de tendances.

Graphique 1: Évolution de l'ensemble des dépenses de prestation chômage en % du PIB potentiel



Plus en détail, les dépenses d'assurance chômage augmentent sur la période en pourcentage du PIB potentiel selon un profil heurté (graphique 2) avec des ruptures en 1993 et 2000 notamment. Cette évolution s'explique en partie par la création en 1992 de l'allocation unique dégressive (AUD) et le durcissement des conditions d'accès aux filières d'indemnisation puis, en 2000, par l'instauration de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et l'assouplissement des conditions d'accès à l'assurance chômage (tableau 5).

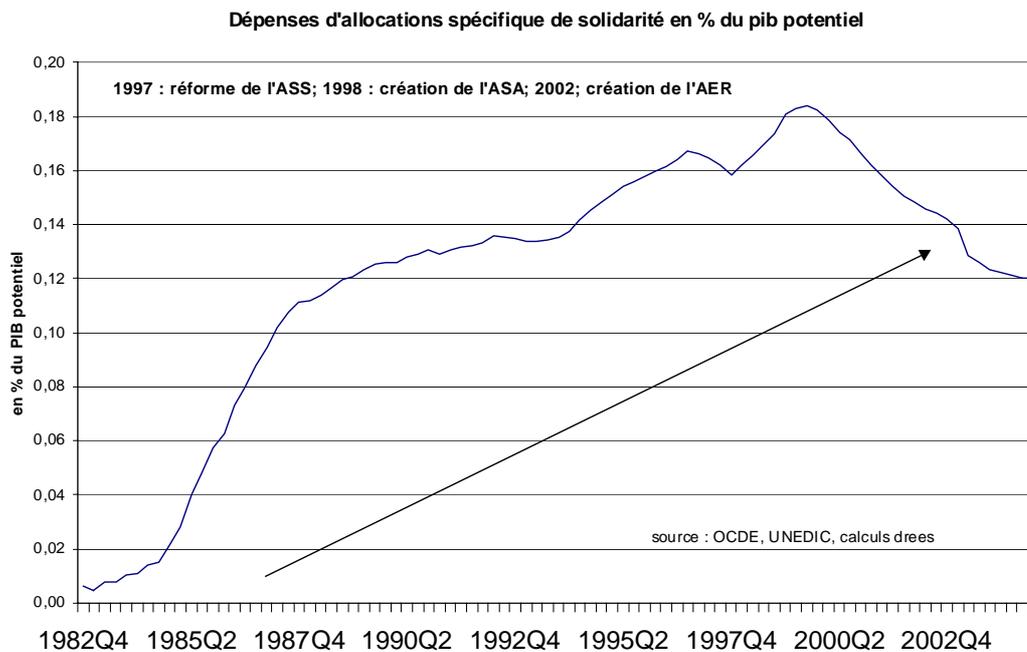
Graphique 2: Évolution des dépenses de prestation d'assurance chômage en % du PIB potentiel



L'évolution à la hausse des dépenses d'Allocation spécifique de solidarité (ASS) semble quant à elle être ponctuée par la réforme du dispositif en 1997 (graphique 3), en durcissant les

conditions d'accès à la prestation¹³ (les périodes de chômage n'étant plus comptabilisées), par la création de l'allocation spécifique d'attente en 1998 et enfin par l'adoption en 2002 de l'Allocation équivalent retraite (AER).

Graphique 3: Évolution des dépenses d'allocations spécifiques de solidarité en % du PIB potentiel



La baisse des dépenses de préretraite, initiée en 1984, s'explique par la refonte de l'Unedic des dispositifs et leur prise en charge par l'État (FNE et dispositifs de préretraite progressive) puis, plus généralement par la volonté de la puissance publique de contenir le recours aux préretraites en restreignant leur accès (encadré). Le nombre total de préretraités (État + autres) a en effet été divisé par près de dix pour atteindre en fin d'année 73 300 en 2004 contre 683 500 en 1984.

¹³ A partir de 1997, les conditions d'activité sont remplacées par des conditions d'emploi (avoir travaillé 5 ans au cours des 10 dernières années au lieu d'avoir été actif 5 ans au cours des 10 dernières années).

Graphique 4: Évolution des dépenses de préretraite en % du pib potentiel

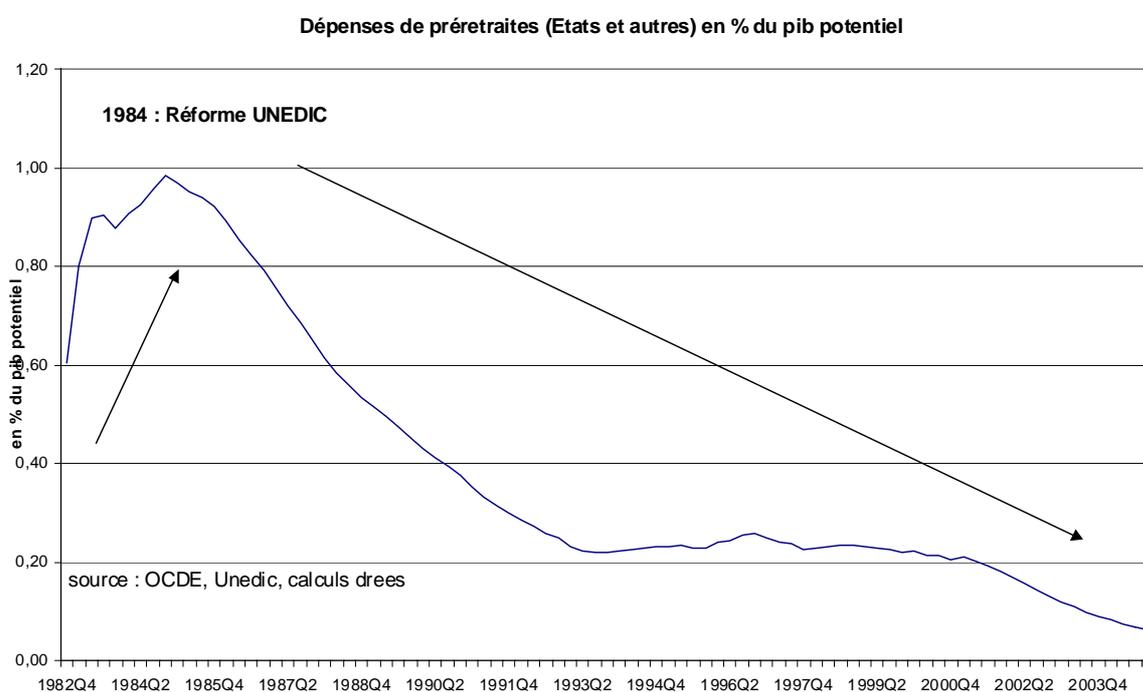


Tableau 5 : Propriétés temporelles des séries de dépenses liées au chômage et aux IJ
(en % du PIB potentiel)

Psily*	Ensemble des dépenses de chômage (Rac + Solidarité + Préretraites)	Dépenses versées au titre de l'assurance chômage	Dépenses d'allocations spécifiques de solidarité	Dépenses de préretraites (Etat + autres)
Période	T1 1984- T4 2004	T1 1984- T1 2004	T3 1984- T4 2004	T1 1984- T4 2004
Tendance de psily*	A la baisse sans rupture de tendance majeure	A la hausse avec rupture en 1985, 1993 et 2000	A la hausse avec rupture en 1984 et en 2000	A la baisse avec rupture en 1984
Chocs institutionnels majeurs	1984 : réformes des dispositifs de préretraite; 1992 : création de l'AUD; 1997 : réforme de l'ASS; 2001 : création de l'ARE et du PARE	1984 : séparation des régimes d'assurance et de solidarité; 1992 : création de l'AUD; 2001 : création de l'ARE et du PARE	1984 : séparation des régimes d'assurance et de solidarité; 1997 : réforme de l'ASS; 1998 : création de l'ASA; 2002 : création de l'AER	1984 : réformes des préretraite; 1995 : création de l'ARPE; 1997 : création de l'ACA
Test de stationnarité des séries psily*	I(1) à 1%	I(1) à 1%	I(1) à 1%	I(1) à 1%

source : Drees

Concernant les dépenses d'allocations familiales (allocation et complément), leur diminution au cours de la période est marquée par trois inflexions en 1983, 1990 et enfin en 1994. La première exclusivement peut s'expliquer par les mesures restrictives adoptées dans le cadre du plan de rigueur de 1982 (tableau 6).

Tableau 6 : Propriétés temporelles des séries de dépenses de prestations versées par la CNAF
(en % du PIB potentiel)

psi/y*	Allocations familiales (AF et CF)	Allocations logement (ALS, ALF et APL)	Allocations liées à la garde des enfants (APJE, AGED, AFEAMA)	RMI	AAH	API	APE
Période	T3 1980- T4 2004	T3 1980- T4 2004	T4 1985- T4 2003	T1 1990- T4 2004	T4 1980- T4 2004	T3 1980- T4 2004	T4 1985- T4 2004
Tendance de psi/y*	A la baisse avec ruptures en 1983, 1990 et 1994	A la hausse avec ruptures en 1983, 1992 et 1994	A la hausse avec ruptures en 1988, 1994 et 1998	A la hausse sans rupture	A la hausse avec une rupture en 1981-1982	A la hausse en 1994	A la hausse avec ruptures en 1988, 1994 et 1998
Chocs institutionnels majeurs	1981: forte revalorisation; 1982-1983: plan d'austerité	1981: forte revalorisation 1982: diminution de la BMAF en FRF courants 1994: absence de revalorisation des plafonds	1985: création de l'APJE 1987: création de l'AGED 1991: création de l'AFEAMA	1998: Loi Aubry 2004: PCS	1981: hausse de 41% de la prestation entre juin 1981 et janvier 1982	-	1987: extension de l'APE 1994: extension de l'APE au 2ème enfant 1996: extension de l'APE pour l'adoption d'un enfant
Test de stationnarité des séries psi/y*	I(1) à 5%	I(1) à 5%	I(2) à 1%	I(2) à 1%	I(1) à 5%	I(2) à 1%	I(2) à 1%

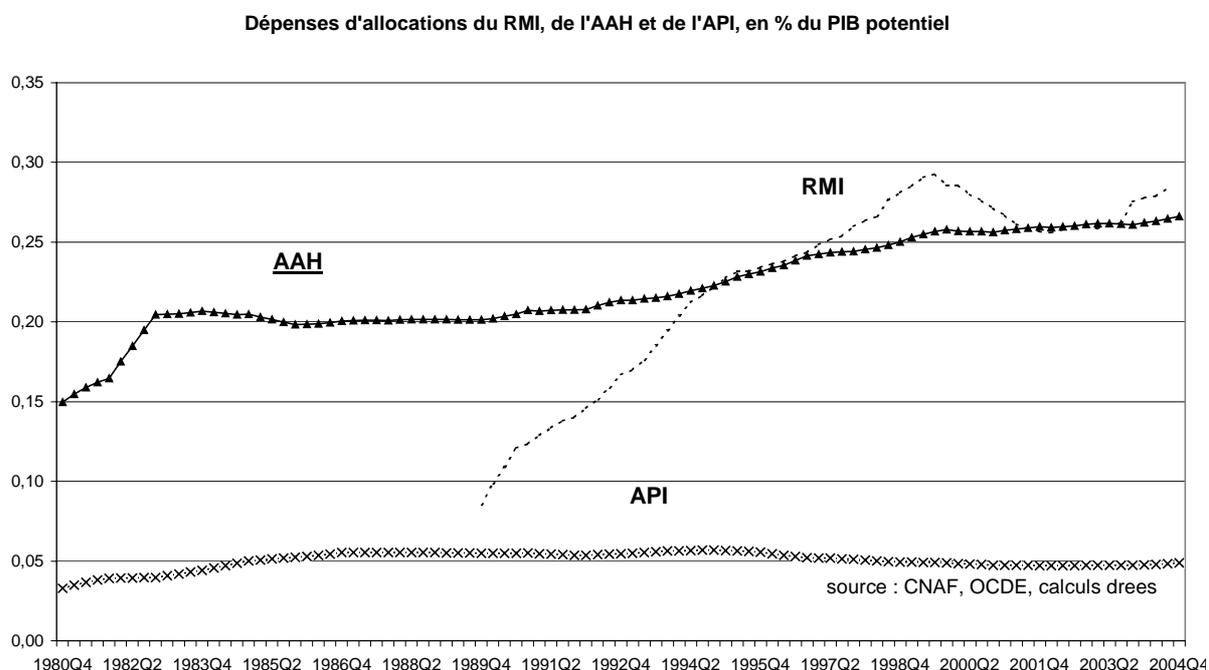
Source : Drees

L'augmentation tendancielle des dépenses agrégées liées à la petite enfance (en % du PIB potentiel) est marquée par la création de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) et l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (AFEAMA). L'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE) en 1994 au second enfant (et dans une moindre mesure en 1987 et en 1996 au cas d'adoption) se traduit par une évolution des dépenses agrégées en marche d'escalier, qui de manière évidente rend caduc l'exercice économétrique (graphique 2).

De la même manière, l'évolution globalement à la hausse des dépenses d'allocations logement (ALS, ALF, APE) semble traduire des effets en 1982 de la diminution de la BMAF (en FRF courants), de l'assouplissement en 1992 des conditions d'accès à ces prestations et enfin de l'incidence de l'absence de revalorisation du plafond servant de base au calcul des allocations en 1994.

Les dépenses d'allocations liées aux trois minima sociaux (hors ASS), le revenu minimum d'insertion, l'allocation pour adulte handicapé et enfin l'allocation pour parent isolé, augmentent sur la période selon des profils différents (graphique 5): celles liées à l'AAH (ou l'aide de secours exceptionnelle avant sa création en 1984) reflètent la hausse en 1981-1982 d'environ 45 % du montant de l'allocation maximale; celles du RMI montrent un infléchissement à partir de 1997 concomitant de l'adoption de la loi Aubry en 1998 mais surtout de l'embellie exceptionnelle qu'a connu le marché du travail de 1997 à 2001. Enfin, les dépenses d'API exprimées en pourcentage du PIB potentiel augmentent sensiblement jusqu'au début des années 1990 et stabilisent après.

Graphique 5: Évolution des dépenses d'allocations du RMI, de l'AAH et de l'API en % du PIB potentiel



Concernant les indemnités journalières (maladie + accidents du travail), aucun choc institutionnel majeur n'a été recensé sinon à partir de la fin de l'année 2003. À cette date, l'inversement de tendance à la baisse des dépenses liées aux IJ (en % du PIB potentiel) pourrait s'expliquer par la réorientation du dispositif de contrôle des arrêts de travail adoptée par la Cnamts et par les départs nombreux à la retraite de ceux notamment, ayant bénéficié du décret « carrières longues » d'octobre 2003 en application de la loi du 21 août 2003 sur les retraites.

2.2 Les résultats des estimations

Selon les estimations de l'équation (1) effectuées par dépenses de prestation et par dépenses agrégées de prestation, plusieurs résultats peuvent être mis en évidence :

- en cohérence avec les travaux de référence, l'ensemble des dépenses liées au chômage serait contra- cyclique (tableau 7)
- les dépenses d'indemnités journalières seraient à l'inverse pro- cycliques (tableau 8)
- les résultats relatifs aux dépenses par prestation, liées aux minima sociaux et aux revenus de complément, sont peu robustes et ne permettent donc pas de conclure sur leurs propriétés temporelles (tableau 8)
- de la même manière, les dépenses agrégées liées aux revenus de remplacement sous conditions de ressources d'une part et aux revenus de remplacement et de complément sous conditions de ressources d'autre part, ne permettent également pas de conclure (tableau 9)

- enfin, les résultats relatifs aux dépenses agrégées de l'ensemble des prestations étudiées (revenus de remplacement et de complément avec et sans conditions de ressources) évolueraient de manière contra- cyclique (tableau 9)

2.2.1 Les dépenses liées au chômage

L'équation (1) estimée pour les dépenses agrégées liées au chômage (RAC + ASS + préretraites) est statistiquement « robuste » ; le coefficient c3, mesurant la sensibilité des dépenses en part de PIB potentiel est relativement stable au cours du temps, évoluant entre - 0,02 et - 0,04 selon une méthode d'estimation récursive et prend la valeur moyenne de - 0,026 sur la période (tableau 7). Au total, conformément aux travaux de référence, l'ensemble des dépenses liées au chômage évoluerait de manière contra- cyclique.

Estimation de l'équation (1) pour l'ensemble des dépenses liées au chômage de T1-1984 à T4- 2003

$$\text{Psi}/y^* = 1,82 - 0,0045 \cdot \text{TREND} - 0,026 \cdot ((y-y^*)/y^*) + [\text{leads et lags de } D(\text{psi}/y^*(t_i))] \\ (t=99) \quad (t=-17,4) \quad (t=-5,83)$$

$$R^2 = 0,9 \quad DW = 0,4$$

Selon cette équation, une augmentation de un point de l'écart de production réduit de 0,026 point la part de l'ensemble des prestations liées au chômage dans le pib potentiel. Par exemple, si à la date t, ces dépenses représentent 2 % du PIB potentiel, une hausse de 1 point de l'écart de production conduit à réduire ce ratio de 2 à 1,974 % du PIB potentiel.

Tableau 7 : Résultat des estimations de l'équation (1) pour les dépenses liées au chômage

Prestation	CHOMAGE TOTAL	ASSURANCE CHOMAGE	PRERETRAITES	ASS
Période d'estimation	T1 1984- T4 2003	T1 1984- T4 2004	T1 1984- T4 2003	T3 1984- T4 2003
Test de stationnarité des variables expliquées	I(1) à 1%	I(1) à 1%	I(1) à 1%	I(1) à 1%
Stabilité du coefficient c3	Moyenne	Oui sur la période 1994- 2004; Non sur l'ensemble de la période	Instable	ns
t de student du c3	-5,5	-2,7 (période 1994- 2004)	-4,7	-
Valeur du coefficient c3	-0,026	-0,036 (période 1994-2004)	-0,042	-

calculs auteurs

Au sein de ces dépenses, il nous a semblé intéressant d'étudier la sensibilité à la conjoncture des dépenses par prestation. À cet égard, les résultats de l'estimation de l'équation (1) pour les dépenses de préretraite d'une part et pour celles liées à l'ASS d'autre part, ne sont pas significatifs (tableau 7) et ne permettent donc pas de conclure.

Les réformes des trois prestations chômage (assurance, ASS et préretraite) au cours de la période d'estimation longue (1984-2004) ont contribué à des transferts de dépenses entre le régime d'assurance, le régime de solidarité et les préretraites, expliquant en partie la moindre robustesse des estimations par sous- composantes des dépenses liées au chômage (encadré).

Toutefois, l'équation estimée pour les dépenses d'assurance chômage (RAC) exclusivement est relativement robuste mais pour la période d'estimation restreinte allant de 1994 à 2004. En effet, sur l'ensemble de la période (1984-2004), le coefficient c3 n'est pas significatif et l'estimation récursive montre que ce dernier est instable jusque à la fin de l'année 1993. Ce résultat s'explique en partie par la réforme UNEDIC de 1993 qui a sensiblement modifié les règles d'indemnisation de l'assurance chômage (cf. 2.1).

Ainsi, selon l'estimation sur la période allant de 1994 à 2004, les dépenses d'assurance chômage seraient contra- cycliques ; la valeur estimée du coefficient c3 (-0,036) est par ailleurs conforme aux résultats de l'OCDE. Il traduit qu'une hausse de 1 point de l'écart de production conduit à diminuer de 0,036 point la part des dépenses d'assurance chômage dans le PIB potentiel (tableau 7). Les dépenses de l'assurance chômage seraient en outre plus sensibles à la conjoncture que l'ensemble des dépenses liées au chômage.

Estimation de l'équation (1) pour les dépenses d'assurance chômage (T1 1994- T2 2004)

$$\text{Psi}/y^* = 0,93 - 0,001*\text{TREND} - 0,036*((y-y^*)/y^*) + [\text{leads et lags de } D(\text{psi}/y^*(t_i))] \\ (t=6, 71) \quad (t=-1,15) \quad (t=- 2,6)$$

$$R^2 = 0,7 \quad DW = 0,4$$

2.2.2 Les indemnités journalières (maladie et accidents du travail)

L'équation (1) a été testée pour les dépenses trimestrielles d'indemnités journalières en date de soins sur la période allant du 3^{ème} trimestre 1990 au 4^{ème} trimestre 2003. Cette équation est assez satisfaisante en raison de résidus, normaux et stationnaires et d'un coefficient c3 estimé relativement stable. Ces résultats, conformes à ceux antérieurs¹⁴ montrent que les indemnités journalières évolueraient de manière pro- cyclique. Ainsi, selon cette équation, une hausse de 1 point de l'écart de production augmente de 0,004 la part des dépenses (trimestrielles) dans le PIB potentiel (tableau 8)

Estimation de l'équation (1) pour les indemnités journalières sur la période T1-1990 à T4-2003

$$\text{Psi}/y^* = 0,07 + 0,0003*\text{TREND} + 0,004*((y-y^*)/y^*) + [\text{leads et lags de } D(\text{psi}/y^*(t_i))] \\ (t= 27,5) \quad (t= 7,9) \quad (t= 7,6)$$

$$R^2 = 0,7 \quad DW = 0,6$$

¹⁴ Bac et Balsan (2001), Azizi et Balsan (2003) etc...

Tableau 8 : Résultats de l'estimation de l'équation (1) pour les dépenses d'indemnités journalières (maladie et accidents du travail)

Prestation	Période d'estimation	Test de stationnarité des variables expliquées (ADF)	Stabilité du coefficient c3	t de student du c3	Valeur du coefficient c3
INDEMNITES JOURNALIERE	T3 1990- T4 2003	I(1) à 1%	Moyenne	7,4	0,004

calculs auteurs

2.2.3 Les minima sociaux¹⁵ et les autres revenus de complément

Les résultats de l'équation (1), estimée pour chacune des dépenses liées au RMI, à l'API et enfin à l'AAH ne sont pas statistiquement robustes (tableau 8) et ne permettent donc pas de confirmer les résultats des travaux antérieurs, portant quant à eux sur le lien entre l'évolution des effectifs d'allocataires du RMI et de l'API¹⁶ et celle du marché du travail. En effet ces prestations, sous conditions de ressources d'une part et ciblées sur des personnes relativement proches du marché du travail d'autre part, se substitueraient à leur revenu d'activité lors de la réalisation du risque chômage notamment. De la même manière, l'estimation de l'équation (1) pour les dépenses de complément (allocations logement, familiales et prestations pour garde d'enfants) aboutit à des résultats peu exploitables.

Au total, en raison du nombre peu élevé de résultats (tableaux 8 et 9), que l'on explique en partie par les changements de législation et les transferts entre prestations qu'ils ont parfois induits, l'estimation de l'équation (1) a été effectuée en agrégeant respectivement les dépenses liées aux revenus de remplacement sous conditions de ressources, celles liées à toutes les prestations sous conditions de ressources et enfin celles liées à l'ensemble des prestations entrant dans le champ de l'étude.

Tableau 9 : Résultats de l'estimation de l'équation (1) pour les dépenses d'indemnités journalières (maladie et accidents du travail)

Prestation	RMI	API	AAH	ALLOCATIONS LOGEMENT	ALLOCATIONS FAMILIALES	PRESTATIONS POUR GARDE
Période d'estimation	T1 1991- T4 2004	T1 1981- T4 2003	T1 1982 T4 2003	T4 1981 T4 2003	T4 1981 T4 2003	T2 1986 T4 2003
Test de stationnarité	I(2) à 1%	I(2) à 1%	I(1) à 5%	I(1) à 5%	I(1) à 5%	I(2) à 1%
Stabilité du coefficient c3	Instable	ns	Instable	Instable	Instable	ns
t de student du c3	-4,2	-1,6	-5,15	-2,1	-9	0,6
Valeur du coefficient c3	-0,019	-	-0,002	-0,007	-0,03	-

calculs auteurs

¹⁵ L'ASS est étudiée en 2.1.1

¹⁶ Afsa (1997), Jacquot (2000) et Cornilleau et alii (2000) pour le RMI ; Algava et Avenel (2001) pour l'API

2.2.4 Les dépenses agrégées des prestations étudiées

Les résultats de l'équation (1) concernant les dépenses agrégées des revenus de remplacement sous conditions de ressources se sont révélés peu robustes (tableau 10). En effet, l'estimation de l'équation pour les dépenses agrégées du RMI, de l'ASS, de l'API et enfin de l'AAH a rendu compte notamment, d'un coefficient c3 instable au cours du temps et diminuant tendanciellement à partir de 1996. De la même manière, les résultats relatifs à l'ensemble des prestations sous conditions de ressources se sont avérés peu significatifs statistiquement.

En revanche, l'équation (1), estimée pour l'ensemble des dépenses de prestations étudiées (revenus de remplacement et de complément) s'est avérée robuste (tableau 10). Selon cette estimation, l'ensemble des dépenses des prestations entrant dans le champ de l'étude évoluerait de manière contra- cyclique et serait en outre plus sensible à la conjoncture que ne le sont celles liées au chômage exclusivement. En effet, une augmentation de 1 point de l'écart de production conduirait ainsi à réduire de 0,04 point la part de ces dépenses dans le PIB potentiel contre 0,026 pour l'ensemble des dépenses liées au chômage.

Par ailleurs, l'ensemble des prestations étudiées, représentant en moyenne sur la période le double de celles liées au chômage exclusivement, on met ainsi en évidence un rôle de stabilisation macro-économique significatif de l'ensemble de ces autres prestations.

Estimation de l'équation (1) pour l'ensemble des dépenses de prestations entrant dans le champ de l'étude (T4 1991- T4 2003)

$$\text{Psi}/y^* = 4,09 + 0,004 \cdot \text{TREND} - 0,043 \cdot ((y-y^*)/y^*)^* + [\text{leads et lags de } D(\text{psi}/y^*(t_i))] \\ (t=115) \quad (t= 8,8) \quad (t= 7,6)$$

R2 =0,9 DW = 0,7

Tableau 10 : Résultats de l'équation (1) pour les dépenses agrégées selon la nature des prestations

Prestation	Ensemble des prestations	Revenus de remplacement sous conditions de ressources	Revenus de remplacement et de complément sous conditions de ressources
Période d'estimation	T4 1991- T4 2003	T4 1990- T4 2003	T1 1990- T4 2003
Test de stationnarité des variables expliquées (ADF)	I(0) à 1%	I(0) à 1%	I(0) à 1%
Stabilité du coefficient c3	Moyenne	<u>Instable</u>	<u>Instable</u>
t de student du c3	-8,8	-2,9	-5,8
Valeur du coefficient c3	-0,043	-0,014	-0,04

calculs auteurs

Conclusion

Cette étude a tenté d'évaluer le caractère stabilisateur des fluctuations du cycle économique des prestations chômage et des autres principaux revenus de remplacement et de complément du système de protection sociale en France.

L'analyse a été effectuée en trois étapes : la construction d'une base de séries temporelles ; l'analyse des spécificités temporelles de ces séries au regard des changements de législation apparus sur la période ; enfin l'application d'une méthode similaire à celle de l'OCDE, permettant quant à elle d'étudier le caractère stabilisateur de l'activité des dépenses liées au chômage exclusivement.

Les réserves habituelles concernant les travaux économétriques sur séries temporelles s'appliquent particulièrement à cette étude en raison des nombreux changements de législation relatifs aux dispositifs étudiés et de leurs effets parfois sensibles sur l'évolution des dépenses qui leur sont associées.

Ces réserves émises, les résultats obtenus montrent :

- le caractère contra- cyclique des dépenses liées au chômage ;
- le caractère pro- cyclique des indemnités journalières (maladie et accident du travail) ; l'importance de cette pro-cyclicité serait par ailleurs bien plus modeste que celle de la contra- cyclicité des dépenses liées au chômage
- que l'ensemble des dépenses liées aux principaux revenus de remplacement et de complément en France présente un caractère contra- cyclique et contribuerait sensiblement à stabiliser les fluctuations de l'activité économique. En lien, une analyse qui reposerait sur les dépenses liées au chômage exclusivement sous-estimerait le caractère stabilisateur macro-économique des dépenses sociales.

Des travaux ultérieurs visant à corriger les séries de dépenses par prestations des effets des réformes doivent être menés, afin d'effectuer une analyse à « législation inchangée ». De la même manière, des estimations en panel pour un ensemble de pays permettront d'apporter des résultats complémentaires à ceux, encore préliminaires, de cette étude.

Encadré : les principales réformes des prestations étudiées

1. Les réformes de l'indemnisation du chômage

Les réformes du système d'indemnisation du chômage sont, pour la plupart, intervenues dans un contexte général de hausse du chômage et de déséquilibre des comptes de l'Unedic, à l'exception des réformes de 1997 et 2000 (Fayolle, 2003). Ainsi de 1982 à 1992, le système d'indemnisation du chômage a connu trois grandes réformes (Daniel, 1999), avec notamment la séparation en 1984, du régime d'assurance chômage (Rac) et du régime de solidarité. C'est dans ce cadre que l'Allocation spécifique de solidarité a été créée (en remplacement de l'aide de secours exceptionnel) conjointement avec l'Allocation d'insertion, pour constituer le régime de solidarité. En 1992, le régime d'assurance chômage a instauré une Allocation unique dégressive (AUD) dont le montant décroissait avec l'ancienneté dans l'indemnisation.

En 2000, l'AUD a été remplacée par l'Allocation de retour à l'emploi (ARE), à nouveau non dégressive pendant la durée réglementaire d'indemnisation, à laquelle était adjoint un dispositif d'accompagnement vers le retour à l'emploi. Le protocole d'accord du 20 décembre 2002, adopté dans un contexte conjoncturel défavorable, en a, contrairement au protocole précédent, restreint les conditions d'accès et réduit la durée de perception dans le cadre de la réforme des filières d'indemnisation, appliquée aux demandeurs d'emploi à partir du 1er janvier 2003.

Le régime de solidarité, quant à lui, a vu son champ se réduire sur l'ensemble de la période : en 1992, l'Allocation d'insertion a été supprimée pour les jeunes et les femmes soutiens de famille. En 1997, les conditions d'activité nécessaires pour ouvrir l'accès à l'ASS ont été révisées, passant de cinq ans d'activité au sens large (incluant les périodes de chômage) à cinq ans d'emploi (hors chômage) au cours des dix dernières années (encadré 1). Le plafond de ressources appliqué aux allocataires en couple a été porté de 140 à 110 fois le montant de l'allocation journalière. Ultérieurement, trois autres changements ont été introduits. Les allocataires de moins de 60 ans ayant validé 160 trimestres dans les régimes de base obligatoire d'assurance vieillesse ont bénéficié d'une prestation de complément à l'ASS, l'Allocation spécifique d'attente (Asa), créée en 1998. Celle-ci a été remplacée en 2002 par l'Allocation équivalent retraite (AER) qui, quant à elle, se substitue à l'ASS. Enfin, pour l'ensemble des allocataires, la réforme de l'ASS entrée en vigueur le 1er janvier 2004 a notamment modifié l'appréciation des conditions de ressources et les règles de cumul de l'ASS avec un revenu d'activité. L'application de la limitation de la durée de versement de l'ASS, prévue initialement, a toutefois été suspendue au cours du premier semestre 2004.

2. Les réformes des dispositifs de préretraite

Créés dans les années 1970, les dispositifs de pré-retraite, destinés à faciliter le départ anticipé des travailleurs âgés, se sont développés en réponse notamment à l'augmentation du chômage, la pénibilité de certaines activités professionnelles et enfin à l'exigence pour les entreprises de gérer leur pyramide des âges. À partir du milieu des années 1980, les difficultés financières de l'UNEDIC et la montée en charge des mesures d'âge des 55-59 ans ont conduit les partenaires sociaux à refondre les dispositifs de préretraite, ce qui a eu pour effet d'inverser à la baisse la tendance du nombre de préretraités. À partir du début des années 1990, les pouvoirs publics affichent par ailleurs une volonté renforcée de contenir le recours aux préretraites. Au cours de la période, de nombreuses réformes ont été adoptées dont les principales sont retracées ci-dessous :

- création en 1972 puis 1977 de la garantie de ressources licenciement (GRL) et de la garantie de ressources démission (GRD) ciblés sur les travailleurs âgés de 60 à 64 ans
- abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans en 1982 (et disparition des GRD et GRL)
- réactivation en 1980, du dispositif des allocations spéciales du FNE, pour les licenciements économiques (décret du 22 août 1979); ce dispositif du FNE avait été créé par la loi du 18 décembre 1963
- mise en place le 16 janvier 1982 des contrats de solidarité (pour les 55 ans)
- création du congé progressif d'activité (CPA) dans le secteur public en 1982
- contrats de solidarité (pour les 55 ans), mis en place le 16 janvier 1982

- Au terme de l'accord du 24 février 1984, l'État reprend intégralement à sa charge, les dispositifs de préretraite (FNE et préretraite progressive)
- suppression en 1986 de l'autorisation administrative de licenciements, qui permettaient à l'administration d'inciter les entreprises à négocier des conventions du FNE et à s'engager dans des procédures évitant les licenciements secs. Cette suppression a provoqué un transfert des allocations du FNE vers le régime d'assurance chômage
- 1987- adoption de la « contribution Delalande », égale à trois mois de salaire brut pour tout licenciement économique d'un salarié âgé de plus de 55 ans, s'est traduite par une réduction du recours aux mesures d'âge
- Réforme Balladur (1993)
- En 1993, l'âge minimal d'entrée en ASFNE porté à 57 ans pour tenir compte de la réforme de la durée de cotisations nécessaire pour avoir le taux plein à la retraite
- Contribution Delalande a été modifiée en 1992 par une augmentation de son coût et un abaissement de 55 à 50 ans de l'âge minimum à partir duquel elle est applicable
- 1995 : création de allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE)
- 1997 : création du cessation de fin d'activité (CFA) complète d'activité pour les salariés du public
- 1997 : création de l'allocation chômeurs âgés (ACA)
- la loi du 21 août 2003 sur les retraites accentue la politique de limitation de l'accès aux préretraites et d'incitation à l'activité jusque 60 ans. Les préretraites, concluent après le 27 mai 2003, sont soumises à une contribution spécifique des employeurs affectée au Fonds de solidarité vieillesse et le dispositif de cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS) est recentré sur les métiers à forte pénibilité
- la possibilité de recourir aux préretraite progressives du Fond national de l'emploi est supprimée à partir du 1^{er} janvier 2005

3. Les réformes du RMI, de l'API, de l'AAH et des allocations logement

Les principales réformes des minima sociaux, RMI, API et AAH, créés respectivement en 1988, 1976 et enfin 1975, concernent en grande partie les conditions de cumul de l'allocation avec un revenu d'activité (intéressement). En effet, à la fin des années 1990, un nombre important de travaux (CSERC (1997), Bourguignon et Chiappori (1998), Paillaud et Eyssartier (1998) etc..., soulignent le faible caractère incitatif des mécanismes de cumul d'une activité rémunérée et d'un minimum social (taux marginaux effectifs d'imposition dissuasifs à long terme et profil heurté à court terme). La loi dite Aubry (1988), l'unification des aides au logement décidée en décembre 2000 et enfin le Plan de Cohésion Sociale (2004) ont contribué dans leur globalité à rendre la (re)prise du travail des allocataires plus rémunérateur.

Par ailleurs, en 2005 sont créés un complément de ressources et une majoration pour vie autonome qui viennent s'ajouter pour les allocataires de l'AAH et sous certaines conditions au montant de cette allocation. Concernant les allocations logement, l'extension en 1992 de leur champ d'application aux personnes non encore couvertes par une aide au logement dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants s'est traduit cette année par une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires.

4. Les réformes des prestations liées à l'entretien et la garde des enfants

Depuis le début des années 1980, la politique familiale s'est sensiblement développée avec notamment la création de nombreux dispositifs liés à la petite enfance dans un contexte démographique global de baisse du taux de natalité. Par ailleurs, à la fin de l'année 1982, et en lien avec le plan d'austérité économique, l'accès et le montant de certaines prestations sont respectivement révisé et abaissé. Depuis le début des années 1980, quelques grandes réformes ont marqué l'évolution de la politique familiale, dont :

- en 1983 : abaissement du taux d'allocations pré et postnatale, diminution de moitié de la majoration pour naissance, abaissement du plafond de ressources pour l'octroi des prêts jeunes ménages, avancement de la date de réduction ou de fin de droit des prestations familiales etc...

- la création de l'Allocation Parentale d'Éducation (APE) en 1985 pour la personne qui interrompt ou réduit son activité professionnelle à l'occasion de la naissance, l'adoption ou l'accueil d'un enfant de moins de 3 ans et son extension au deuxième enfant en 1994
- la création de l'allocation pour jeune enfant en 1985 (APJE),
- la création en 1987 de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED)
- extension de l'allocation parentale d'éducation (allongement de la durée de versement jusqu'au 3 ans de l'enfant, hausse sensible de son montant mensuel mais suppression de son cumul avec l'APJE , allègement des conditions de durée d'emploi antérieure
- l'entrée en vigueur en 1991 de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle (AFEAMA)
- la création en 1995 de l'allocation d'adoption
- la création de la PAJE en 2005

Enfin, de nombreux plans de maîtrise des dépenses de santé ont été adoptés depuis le milieu des années 1980 (Plans Bérégovoy, Séguin, Veil, etc...). Néanmoins, les indemnités journalières ont globalement été épargnées par ces mesures sinon par la réorientation en 2003 du dispositif de contrôle des arrêts de travail adoptée par la Cnamts et par les départs nombreux à la retraite de ceux notamment, ayant bénéficié du décret « carrières longues » d'octobre 2003 en application de la loi du 21 août 2003 sur les retraites.

Annexe 1 : La méthode OCDE et son application

1. Estimer les élasticités

1.1 La méthode de l'OCDE

À partir d'une estimation de la croissance potentielle (Y^*), l'OCDE évalue l'élasticité des recettes et des dépenses publiques (courantes) à l'écart de production ($Y - Y^*$). Les dépenses et recettes « structurelles » ou corrigées du cycle en sont déduites et permettent de définir un solde budgétaire structurel. Celui-ci repose ainsi sur l'estimation de la croissance potentielle dans le secteur marchand uniquement car il est fait l'hypothèse que la production potentielle du secteur non marchand est égale à sa production effective (Giorno, Richardson, Rosewaere et Van der Noord, 1995). L'estimation de la production potentielle est effectuée à partir d'une fonction de production de type Cobb-Douglas (1).

$$Y^* = F(K^*, L^*) = \alpha \text{Log}(K^*) + (1 - \alpha) \text{Log}(L^*) + \varepsilon \quad (1)$$

K^* représente le stock de capital total ; L^* est l'estimation de l'emploi potentiel qui traduit le niveau de main d'œuvre utilisable sans entraîner une augmentation de l'inflation (2). ε est la productivité tendancielle totale des facteurs. α est la valeur moyenne de la part du facteur travail.

$$L^* = \text{POP}^* (1 - \text{NAWRU}) - \text{EG} \quad (2)$$

avec : POP^* : la population active lissée

NAWRU : l'estimation du taux de chômage non accélérateur de l'inflation salariale

EG : l'emploi dans le secteur des Apus.

L'OCDE ne calcule pas l'élasticité des dépenses sociales à l'écart de production. Toutefois, l'élasticité (β) des dépenses courantes (G) à l'écart de production ($Y - Y^*$) repose (3) sur celle des dépenses liées au chômage (UB) pondérée par la part de celles-ci dans les dépenses courantes. L'élasticité des dépenses liées au chômage est par hypothèse égale à celle du taux de chômage à l'écart de production (il est donc fait implicitement l'hypothèse que les prestations de chômage par tête sont invariables au cours du temps). Le taux de chômage se calcule comme la différence entre l'emploi et la population active (rapportée à cette dernière). Enfin la population active dépend du taux de chômage non accélérateur de l'inflation salariale appelé le NAIRU.

$$\beta = (\partial G / \partial (Y - Y^*)) (Y - Y^*) / G = (UB / G) ((\partial UB / \partial (Y - Y^*)) (Y - Y^*) / UB) \quad (3)$$

1.2 L'application de la méthode de l'OCDE à l'étude du rôle stabilisateur des prestations

L'élasticité de la prestation sociale i au PIB mesure la variation dans les dépenses liées à la prestation sociale i qui vient de la variation de la situation conjoncturelle, c'est-à-dire des fluctuations du taux de croissance du PIB. Plus formellement, si l'on note y^* le PIB tendanciel ou potentiel, y le PIB observé, ps_i la prestation sociale i et t un trend temporel,

l'élasticité de la prestation sociale i aux variations du PIB est donnée par le coefficient c_3 de l'équation ci-dessous:

$$\log(ps_i / y^*) = c_1 + c_2 t + c_3 \log(y / y^*) \quad (5)$$

Une fois l'élasticité de chaque prestation i estimée, il est alors possible de procéder à un classement des prestations en fonction de leur pouvoir stabilisant de l'activité, apprécié ici par la valeur absolue du coefficient c_3 et celle de la part des dépenses associées dans le PIB.

Dans cette étude, la difficulté majeure de l'estimation économétrique a été d'obtenir des équations stables. Dans ce but, ces équations ont été estimées en niveau et en log, en différence première, et en niveau sans log. Au bout du compte, sont présentées les équations en niveau, leurs propriétés étant meilleures qu'en log et en différence première.

Annexe 2 : Les données

1. Le choix des données pour les estimations économétriques

Depuis le passage en base 1995, les comptes trimestriels de l'INSEE, comprenant notamment ceux des Administrations publiques (APU) et des ménages, ne distinguent plus les prestations sociales¹⁷ par risque (vieillesse, santé, famille et chômage). Par ailleurs, dans les comptes trimestriels en base 1980, cette distinction concernait les prestations d'assurance sociale exclusivement (Bac et alii, 2000) et ne s'appliquait donc pas aux prestations d'assistance sociale qui, quant à elles, incluent un grand nombre des revenus de remplacement. Ainsi, les comptes trimestriels de l'INSEE ne permettent plus de distinguer les prestations d'assurance sociale par risque et ne comprennent toujours pas de séries temporelles sur les prestations sociales différenciées à la fois par risque et par logique de financement (assurance ou solidarité). Les comptes trimestriels n'ont donc pas été utilisés pour la partie économétrique de cette étude.

Les comptes annuels de la protection sociale en base 1995 permettent de faire cette distinction. Ils ont quant à eux été rétopolés : à un niveau agrégé sur la période allant de 1981 à 2003, permettant de retracer l'évolution des dépenses ventilées selon six risques répartis en onze postes ; et de manière détaillée sur la période allant de 1995 à 2003.

Ainsi, pour obtenir les séries annuelles des revenus de remplacement et de certaines autres prestations sous conditions de ressources couvrant l'ensemble de la période allant de 1981 à 2003, une rétopolation complémentaire et détaillée a été effectuée à partir de celle, agrégée, ayant déjà fait l'objet d'études (Bechtel et Caussat, 2005).

La méthode a consisté à appliquer la structure en base 1980 des prestations détaillées aux montants agrégés des onze postes de dépenses, ayant quant à eux déjà fait l'objet d'une retranscription sur la période. Toutefois, les séries annuelles obtenues n'ont finalement pas été utilisées pour l'analyse économétrique, la méthode rudimentaire de désagrégation utilisée ayant conduit à des écarts parfois substantiels avec celles issues des caisses gestionnaires, difficilement explicables.

Au total, pour l'ensemble de ces raisons, les données administratives ont été mobilisées pour l'exercice économétrique.

2. Les dépenses de prestations sociales dans les comptes trimestriels de l'INSEE

Dans les comptes trimestriels, les prestations sociales apparaissent selon l'approche du circuit économique décrivant les opérations de répartition ; celle-ci montre la formation du revenu des agents (distribution et redistribution) synthétisée dans les agrégats représentant l'économie nationale par les secteurs institutionnels (ménages, sociétés, APUs etc...).

¹⁷ Les postes D62_S13 et D63_S13 pour les comptes des Apu et les postes D62_S14 et D63_S14 pour les comptes des ménages. Le choix entre ces deux sources dépend de l'optique choisie : l'étude des prestations sociales versées aux ménages ou bien celle des prestations versées par les Apu (Cf. Annexe 2).

Selon cette approche par les revenus, les dépenses de prestations sociales correspondent aux « prestations sociales autres que transferts sociaux en nature » (D62-S14R3) et « des transferts sociaux en nature » (D63-S14R3) versées aux ménages (graphiques).

Les prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D62) sont majoritairement versées par les administrations publiques et les institutions de prévoyance et de retraite supplémentaires. Parmi elles, on distingue les prestations d'assurance sociale en espèce (D621), les prestations d'assurance sociale des régimes privés (D622), les prestations d'assurance sociales directes d'employeurs (D623) et enfin les prestations d'assistance sociale en espèces (D624).

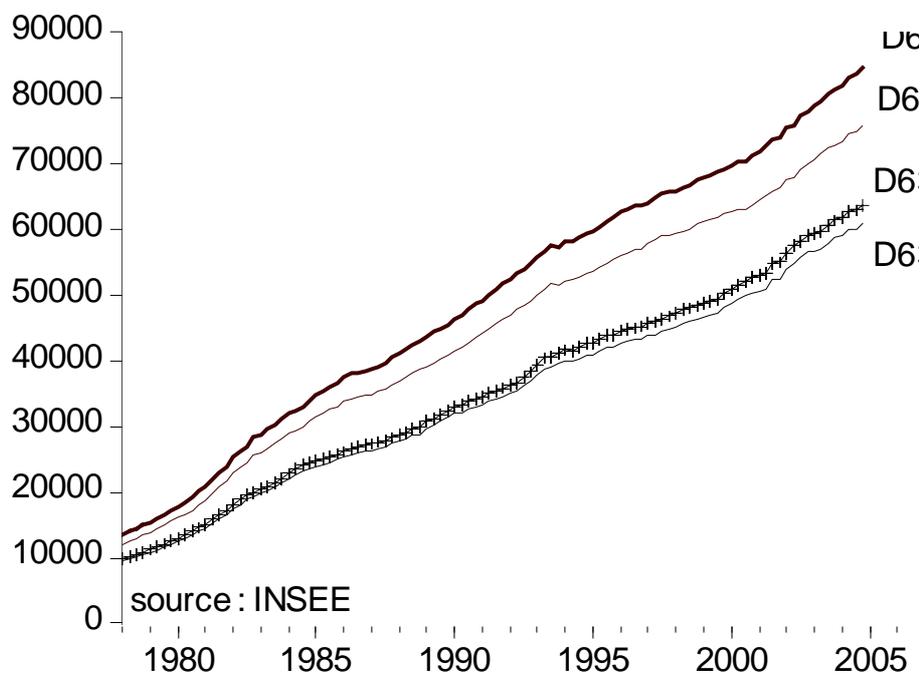
Les prestations d'assurance sociale en espèce (D621) représentent la contrepartie de cotisations payées pour se prémunir contre les risques sociaux (santé, vieillesse- survie, famille, chômage) lorsque le cotisant est effectivement payé par ce risque. Les Administrations publiques (Apub) et plus particulièrement les administrations de sécurité sociale (et le reste du monde) sont les seules à les verser. La majorité des Caisses de sécurité sociale publient trimestriellement les montants des prestations versées (MSA, Unedic, Agirc, Arrco...). Ces indicateurs de prestations sont étalonnés et calés à un niveau fin (montants par caisse) puis agrégés. Pour certaines caisses (fonds spéciaux et régimes particuliers de salariés hors MSA), aucune information infra- annuelle n'est disponible et les séries trimestrielles correspondent au lissage des séries annuelles.

Les prestations d'assurance sociale des régimes privés (D622) sont versées par les mutuelles gérées par les régimes privés d'assurance sociale. Aucune information infra- annuelle directe n'est disponible. L'indicateur choisi est constitué par la somme des comptes de dépenses individualisables des administrations publiques en médicaments et en santé marchande. L'étalonnage s'appuie alors sur la corrélation entre les remboursements des mutuelles et ceux des administrations publiques. Les prestations d'assurances sociales directes d'employeurs (D623) correspondent quant à elles aux prestations versées par les employeurs gérant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserve.

Enfin les prestations d'assistance sociale en espèces (D624) sont versées par les administrations et les ISBLM aux ménages dans une logique d'assistance. Elles ne correspondent, par conséquent, à aucune cotisation en contrepartie. Pour les administrations publiques, les indicateurs proviennent de la CNAF et de l'Unedic, qui gèrent ces prestations pour le Compte de l'État et publient trimestriellement les montants versés au titre des différents types de prestations (RMI etc...)

Les transferts sociaux en nature (D631) regroupent quant à eux 2 postes : les remboursements de prestations de sécurité sociale (D6311) principalement constitués des remboursements de médicaments et services médicaux marchands par la sécurité sociale; les prestations d'assistance sociale en nature (D6313) dont la particularité est notamment d'être distribuées par des sous-secteurs des administrations publiques (prestations liées au logement payées par les Odac).

Graphique A



3. Les dépenses de prestations sociales dans les comptes de la protection sociale (CPS)

Produits par la Drees, les comptes de la protection sociale constituent un compte satellite¹⁸ des comptes nationaux. Cela implique qu'ils soient calés en montant sur les agrégats correspondants du cadre central, sur des opérations et des champs bien définis. Les comptes de la protection sociale obéissent donc aux règles des comptes nationaux. Il en découle leur retranscription lors des changements de base du cadre central, justifié notamment par des modifications conceptuelles et l'utilisation de nouvelles sources statistiques¹⁹ (Piriou, 2004).

Cette retranscription a donc été effectuée par la Drees en base 1995 pour les années allant de 1981 à 2003²⁰ : de manière très détaillée pour la période allant de 1995 à 2003 et de manière agrégée sur la période antérieure. Au total sur l'ensemble de la période 1981-2003, les prestations sociales (voir encadré Bechtel et al., 2003) comprenant à la fois les prestations en espèces et en nature sont ventilées par risque (santé, vieillesse- survie, maternité- famille, emploi, logement et enfin exclusion- pauvreté) et selon les 11 postes y afférant. Sur la période allant de 1995 à 2003, la ventilation très détaillée des prestations sociales permet en outre d'obtenir les dépenses par prestation (indemnités journalières liées au risque santé, dépenses liées à l'AAH, au RMI à l'API etc...).

¹⁸ Un compte satellite est un cadre évolutif de rassemblement de l'information dans un domaine de préoccupation social. Il présente deux caractéristiques essentielles : il rassemble dans une même structure la présentation des données monétaires et non monétaires. Il articule l'analyse détaillée de l'économie du domaine à l'analyse économique globale et aux nomenclatures et évaluations du cadre central de la comptabilité nationale. La comptabilité française construit des comptes satellites pour l'éducation, la santé, la protection sociale et l'environnement.

¹⁹ Piriou J.P., (2004), « La comptabilité nationale », La Découverte, 13^{ème} édition.

²⁰ Une première rétopolation avait été effectuée par la Drees en base 1980 sur la période allant de 1971 à 1998, cf. Bac C. et alii (2000).

INTITULE (codification en base 1995)	DÉFINITION
RISQUE SANTÉ	
MALADIE (p 11)	
Remplacement de revenu temporaire	Dépenses d'indemnités journalières (IJ) + dépenses de congés maladie de longue durée
INVALIDITÉ (p 12)	
Remplacement de revenu permanent	Rentes d'invalidité + garantie de ressources aux handicapés
ACCIDENTS DU TRAVAIL (p 13)	
Remplacement de revenu temporaire	Indemnités journalières
RISQUE VIEILLESSE- SURVIE	
VIEILLESSE (p 21)	
Remplacement de revenu temporaire	Remplacement de revenu temporaire (pensions anticipées)
Remplacement de revenu permanent	Pensions, retraite et avantages complémentaires
SURVIE (p 22)	
Remplacement de revenu permanent	Pensions de réversion, capitaux décès, prestations décès, pensions d'accident du travail et d'invalidité
RISQUE MATERNITÉ-FAMILLE	
MATERNITÉ (p 31)	
Remplacement de revenu temporaire	Indemnités journalières, congés de naissance
FAMILLE (p 32)	
Remplacement de revenu temporaire	Allocation parentale d'éducation exclusivement
RISQUE EMPLOI	
INADAPTATION PROFESSIONNELLE (p 41)	
Remplacement de revenu temporaire	Principalement l'allocation formation reclassement (AFR) et les stages de formation
CHÔMAGE (p 42)	
Remplacement de revenu temporaire	Allocations chômage, pré- retraites, du FNE, ARPE (95), de solidarité du fonds de solidarité, stages, chômeurs âgés ACA
Remplacement de revenu occasionnel	principalement les indemnités de licenciement et de préavis versés par les entreprises
RISQUE LOGEMENT	
LOGEMENT (p 50)	
Allocation d'aide au logement	allocations de logement (APL, ALS, ALF)
RISQUE EXCLUSION-PAUVRETÉ (p 60)	
Dépenses liées à l'exclusion- pauvreté	total des dépenses liées au risque pauvreté qui comprennent pour l'essentiel celles liées au RMI

3. Les données administratives

Cf. 1.2.1

4. Les autres données macro- économiques

Les agrégats macro- économiques (PIB, PIB potentiel, Emploi, Emploi de long terme, taux de chômage, Nairu, Revenu brut ajusté, salaire moyen, déflateurs etc...) proviennent des comptes trimestriels de l'INSEE et de la base Perspectives Économiques No 77 de l'OCDE.

Annexe 4 : survol de littérature

Études	Objet	Méthode	Résultats	Remarques
Girouard, Andre (2005), "Measuring Cyclically-Adjusted Budget Balances for OECD Countries", WP 434, OECD	Calculs d'élasticité des soldes financiers des Apus à l'écart de production pour l'ensemble des pays de l'OCDE	Estimation d'une fonction de production de type Cobb- Douglas; calcul d'un niveau de production, d'emploi de long terme, à partir notamment d'une estimation du NAWRU	Sensibilité du solde des Apus à l'écart de production = 0,5 en moyenne dans les pays de l'OCDE	Le calcul des stabilisateurs repose sur l'hypothèse qu'au sein des dépenses publiques, seules les dépenses liées au chômage sont de nature contra- cyclique
Van den Noord, P. (2000), "The Size and Role of Automatic Fiscal Stabilizers in the 90's and Beyond" OECD WP no 230	Estimation des stabilisateurs automatiques dans les pays de l'OCDE.	Similaire globalement à Girouard et André (2005)	Les effets des stabilisateurs sont positifs au cours des années 90 mais certains pays, en adoptant au cours de la période des politiques budgétaires discrétionnaires ont affaibli leur rôle. Les auteurs montrent que les stabilisateurs ont un effet positif sur la croissance à long terme, en réduisant ses fluctuations de court terme, et rappellent qu'ils doivent être utilisés de manière symétrique afin d'éviter une augmentation de l'endettement	
Melitz J., (2005), "Non Discretionary and Automatic Fiscal Policy in the EU and the OECD", Discussion paper series no 4988, CEPR	Questionne la méthode de calcul usuelle de la croissance potentielle et partant les indicateurs de soldes budgétaires corrigés du cycle	Calculs d'élasticités des composantes des recettes et dépenses publiques à l'écart de production	Valeur des multiplicateurs budgétaires supérieure à celle communément obtenue. L'absence de prise en compte de certains transferts sociaux dans les composantes cycliques des dépenses publiques en serait la principale raison.	Questionne la méthode selon laquelle seules les dépenses liées au chômage présenteraient, au sein des dépenses publiques, un caractère contra- cyclique
Études	Objet	Méthode	Résultats	
Auerbach, (2002), "Is there a Role for Discretionary Fiscal Policy", mimeo, Fed. Reserve Bank	Évaluation de la politique budgétaire aux USA depuis 30 ans; étude des effets stabilisants de la politique fiscale.	Utilisation d'indicateurs spécifiques. Simulation de variantes	La politique budgétaire discrétionnaire serait devenue plus active au cours du temps. L'auteur suggère d'accroître les effets stabilisateurs de la politique budgétaire plutôt que de recourir aux politiques discrétionnaires.	
Hallerberg M.,Strauch R., (2001), "On the Cyclicity of Public Finances in Europe", ECB	Les politiques budgétaires de la zone Euro ont-elles été efficaces ?	Économétrie de Panels	Les mesures discrétionnaires ont eu tendance à amoindrir les effets stabilisateurs des recettes publiques; du côté des dépenses,	

and University of Pittsburgh, mimeo			l'investissement public a été globalement pro- cyclique. <u>Les stabilisateurs auraient été influencés par les cycles électoraux.</u>
Blanchard O., (1999),"Country adjustments within Euroland. Lessons after two years", mimeo	Ajustements budgétaires dans la zone euro	Théorique	Rôle de la politique budgétaire dans l'UE doit être reconsidérée : l'effet des stabilisateurs automatiques peut être amélioré via notamment <u>un ciblage adapté des composantes contra- cycliques de la dépense publique</u>
Fatas A., Mihov I., (200.), "Fiscal Policy and Business Cycles : An Empirical Investigation", mimeo, INSEAD, CEPR	Estimation des effets des politiques budgétaires dans 20 pays de l'OCDE sur la période 1960-1997.	Économétrie de panels s 20 pays; mesure des effets stabilisateurs des dépenses et des recettes publiques	Les impôts, <u>les transferts sociaux</u> et l'emploi public seraient les outils les plus efficaces pour maximiser les effets des stabilisateurs.
Von Hagen J., Hallet A., Strauch R., (2001), "Budget Consolidation in EMU", European Economy, EU, Eco Papers no 148	Bilan des ajustements budgétaires (Abs) effectués dans les pays de la zone Euro au cours des années 90. Étude des effets « composition » des Abs (méthode identique à celle Alesina, Perotti, Giavazzi etc...)	Modélisation économétrique (fonction de hasard, Weibull) pour définir les facteurs d'Abs "réussis"	Résultats proches de ceux de Perotti, Alesina, Giavazzi
Briotti G., (2002),"Fiscal Consolidation in EU Countries in the Nineties : New Facts and Policy Implications", ECB, DGE, july	Étude des ajustements budgétaires effectués par les pays de la Zone Euro. Analyse de la convergence des structures des budgets publics.	Statistiques descriptives	Résultats proches de Von Hagen (2001)
Brumby J., Cangiano M., (2003),"Public Expenditure Management Reform and Fiscal Consolidation in OECD Countries", IMF, mimeo	Réformes de la gestion des dépenses publiques dans les pays de l'OCDE au cours des 20 dernières années et incidences sur les plans de consolidation budgétaire.	Statistiques descriptives	Les ajustements budgétaires se sont globalement caractérisés par une action plus forte sur les dépenses que sur les recettes publiques. Les réformes de gestion publique ont joué un rôle important dans la composition et dans la réussite de ajustements budgétaires
Études	Objet	Méthode	Résultats
"Château J., (2002), "When Are Structural Deficit Good Policies ?", CEPII Document de travail, novembre 2002	Étude des effets marginaux de plusieurs politiques de déficits publics structurels sur les variables macro- économiques et le bien- être.	Modèle à agent représentatif où le théorème de l'équivalence ricardienne n'est pas valide du fait de distorsions fiscales	Les déficits temporaires issus d'une baisse des taux d'imposition ou d'une hausse de l'investissement public sont bénéfiques et peuvent être auto- financés

Marin J., (2002), "Sustainability of Public Finances and Automatic Stabilisation Under a Rule of Budgetary Discipline", WP no 193, ECB, Working Paper Series	Soutenabilité des finances publiques en zone monétaire. Approche théorique et application aux pays de la zone Euro		Les règles budgétaires de l'UE (critères) sont compatibles avec l'équilibre de long terme de finances publiques et le <u>jeu sans restriction</u> des stabilisateurs automatiques
"Les gouvernements utilisent-ils la politique budgétaire pour atténuer les cycles économiques ?" DP, Analyses Économiques, No 01 juin 2003	Étude des politiques budgétaires des pays de la Zone Euro, du Royaume- Uni et des États Unis sur la période 1975-2002	Statistiques descriptives principalement. Utilisation des écarts de production calculés par l'OCDE	Réponse budgétaire au 1 ^{er} choc pétrolier de nature contra- cyclique; sauf cet épisode, les politiques budgétaires des pays de la zone euro ont rarement été contra- cycliques ; le le plus souvent, elles ont été indépendantes de la conjoncture voire de nature pro- cyclique; a contrario, durant la présidence Clinton aux États Unis, les politiques budgétaires ont été de nature contra- cycliques.
Hemming R., Mahfouz S., Schimmelpfenning A., (2002), "Fiscal Policy and Economic Activity During Recessions in Advanced Economies", WP/02/87, IMF	Efficacité des politiques budgétaires en phase de récession. Rappel théorique sur les facteurs d'influence du multiplicateur budgétaire (IS-LM, équivalence ricardienne); survey des études empiriques	Statistiques descriptives principalement. Utilisation des écarts de production calculés par le FMI	Multiplicateurs budgétaires faibles en moyenne
Blanchard O., Perotti R., (1999), "An empirical characterization of the dynamic effects of changes in government spending and taxes on output", NBER	Évaluation des effets d'un choc sur les dépenses et les recettes publiques, aux États Unis à partir de 1945	Modèle VAR	Valeur du multiplicateur budgétaire faible et proche de 1.

Duchène S., Levy D., (2003), "Solde structurel" et "Effort Structurel" : un essai d'évaluation de la composante "discrétionnaire" de la politique budgétaire", DP No 18.	Conception d'indicateurs d'orientation budgétaire	Calculs d'élasticité des recettes et dépenses publiques à l'écart de production (mesuré par l'OCDE). Niveau de dépenses structurelles défini comme celui observé à l'équilibre (NAWRU)	Les dépenses de RMI sont ajoutées à celles liées au chômage dans les composantes cycliques des dépenses publiques.	

Références bibliographiques (partielles)

Algava E., Avenel M., (2001), «Les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé », Études et résultats no 399, Drees

Bac C., Bontout O., Lenseigne F., (2000), « Décomposition tendance- cycle : une application aux prestations sociales », Document de travail no 7, Série Études, Drees

Barr. N, (1998), « The Economics of the Welfare State », Third edition, Oxford University Press

Bechtel J., Caussat L., (2006), « La protection sociale : des fluctuations conjoncturelles aux tendances structurelles », Données Sociales, Insee.

Bechtel J., Caussat L., Horusitzky P., Loisy C., (2003), « Vingt ans de comptes de la protection sociale en France. Une réropolation de 1981 à 2002 », Études et résultats no 278, Drees

Blanchard O., (1999), "Country adjustments within Euroland. Lessons after two years", mimeo

Buti, Van den Noord, (2003) "What is the impact of tax and welfare reforms on fiscal stabilizers ? A simple model and an application to EMU", Eco Papers no 187, European Economy

Chanut J-M, Michaudon H. , Pla A., (2004), « l'AAH, un minimum social destiné aux adultes handicapés », Études et résultats no 344, Drees

Cotis J-P, Crepon B., L'Horty Y., Meary R., (1996), « Les stabilisateurs automatiques sont-ils encore efficaces », Document de travail no 96-5, Direction de la Prévision

Girouard, Andre (2005), Measuring Cyclically- Adjusted Budget Balances for OECD Countries, WP 434, OECD

Hallerberg M.,Strauch R., (2001), "On the Cyclicity of Public Finances in Europe", ECB and University of Pittsburgh, mimeo

Hemming R., Mahfouz S., Schimmelpfenning A., (2002), "Fiscal Policy and Economic Activity During Recessions in Advanced Economies", WP/02/87, IMF

Melitz J., (2005), "Non discretionary and automatic fiscal policy in the EU and the OECD", Discussion paper series no 4988, CEPR

Perotti R., (1998), « Fiscal Policy in Good and Bad Times », mimeo

Alesina A., Perotti R., (1994), "The Political Economy of Budget Deficits", NBER, no 4637

Solow R., (2002), « Peut-on recourir à la politique budgétaire ? Est- ce souhaitable », Revue de l'OFCE

Van den Noord, P. (2000), "The size and Role of automatic fiscal stabilizers in the 90's and beyond" OECD WP no 230

Von Hagen J., Hallet A., Strauch R., (2001), "Budget Consolidation in EMU", European Economy, EU, Eco Papers no 148